

D'après la déclaration du ministre des Finances, dont il faut l'admettre, l'opinion a du poids dans les décisions du cabinet, il est manifeste que le gouvernement a l'intention de forcer les provinces à s'engager à l'égard d'un régime dont la plupart ne veulent pas. Et lorsque les provinces seront encombrées de ce programme, le gouvernement fédéral leur jouera un mauvais tour: il les grèvera de la responsabilité du financement et leur offrira une subvention par tête d'habitant sans rapport avec le service fourni. Pourquoi ne pas accorder dès maintenant une subvention par tête d'habitant et permettre à chaque province d'élaborer le régime d'assurance frais médicaux le plus approprié à ses besoins?

Pour conclure, je reconnais qu'il faut étendre les services médicaux à tous, sans égard à leur situation financière. Nous ne pouvons les offrir à tous à moins de disposer en bien plus grand nombre de médecins formés, de personnel auxiliaire entraîné, de places dans les hôpitaux. Le gouvernement aurait dû donner la priorité aux installations et au personnel avant de présenter la mesure instituant le régime.

● (9.20 p.m.)

J'espère, monsieur l'Orateur, que le ministre saura nous expliquer comment il entend assurer qu'il y aura des médecins en nombre suffisant avant le 1^{er} juillet 1968. Une conférence fédérale-provinciale sur l'assurance frais médicaux devrait être convoquée immédiatement pour que le ministre puisse se renseigner auprès des provinces sur le genre d'aide fédérale nécessaire et acceptable pour que celles-ci s'acquittent d'une responsabilité purement provinciale—les soins médicaux.

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord relever une déclaration du député d'York-Scarborough (M. Stanbury). Selon lui, le Nouveau parti démocratique aurait l'intention de faire de l'obstruction au bill et ainsi retarder son adoption. Je crois qu'il lui faudra admettre qu'aucun parti politique n'a combattu aussi longuement et durement pour la mise en œuvre d'un programme d'assurance frais-médicaux que le Nouveau parti démocratique. Il s'est agi, non pas d'une lutte, mais d'une série de promesses—47 années de promesses dont est résulté un projet de loi qui, avant même d'être présenté à la Chambre des communes, a déjà été retardé. On ne peut donc pas accuser le NPD de vouloir retarder l'adoption d'un projet de loi que les libéraux eux-mêmes retardent.

J'aimerais aussi formuler quelques observations sur la vieille rengaine—on manque de personnel pour assurer les soins médicaux—reprise par les deux derniers orateurs con-

servateurs, l'honorable député de Northumberland (M. Hees) et l'honorable député de Calgary-Sud (M. Ballard). Cette vieille rengaine m'exaspère. Elle ne fait que justifier le besoin d'un programme d'assurance frais médicaux. C'est reconnaître qu'il y a des gens qui ne reçoivent pas les soins médicaux auxquels ils sont en droit de s'attendre et que la pénurie est attribuable au fait que nous n'avons pas de programme d'assurance frais médicaux couvrant ces personnes plutôt qu'au manque de médecins. Dans les conditions actuelles, les gens sont groupés en deux catégories; en conséquence, le traitement d'une maladie dépend de la situation financière du patient.

J'aimerais aussi faire une remarque sur la déclaration du député de Fraser Valley (M. Patterson). Je ne trouve pas comme lui que l'intégration soit plus importante que les soins médicaux.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que l'unification était plus urgente, car elle doit entrer en vigueur d'ici peu et le gouvernement ne va appliquer le programme d'assurance frais médicaux que dans un an et demi.

M. Howe (Hamilton-Sud): Il est à souhaiter qu'en discutant de la chose on parvienne à faire adopter le programme avant 1968. D'après moi, il est encore plus important d'étudier le programme d'assurance frais médicaux et de l'adopter, que de réaliser l'intégration et l'unification des forces armées. Mes sentiments sont donc partagés lorsque je parle du projet de loi. D'un côté, je me réjouis de pouvoir en parler à la Chambre après des années de promesses; d'autre part, je suis déçu d'apprendre qu'on songe à le remettre à plus tard, ce qui à mon sens constitue une supercherie à l'endroit des Canadiens. Cela prouve l'influence qu'exerce l'aile droite chez les libéraux: ce petit groupe a réussi à influencer le reste du parti. On a promis à maintes reprises de doter notre pays d'un programme d'assurance frais médicaux le 1^{er} juillet 1967, surtout au sein du cabinet libéral, il doit y avoir un petit noyau d'éléments de droite qui a trompé le peuple canadien.

J'ai souvent parlé à la Chambre et ailleurs des différents aspects du régime d'assurance frais médicaux, pour en expliquer la nécessité. Mais cela n'entre pas en jeu ce soir. Il s'agit plutôt de la regrettable remise à plus tard de son exécution. J'ai, de propos délibéré, voulu faire entendre de nouveau certaines voix—voix libérales—pour souligner l'effet qu'a pu avoir cette remise brutale à plus tard du programme sur des millions de Canadiens qui, comme moi, les avaient écoutées et repris espoir.